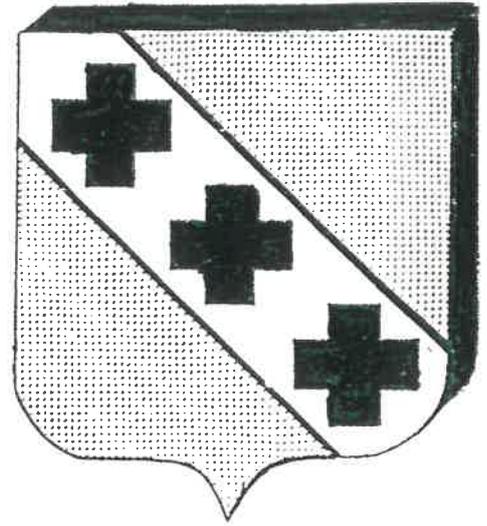


# MAULDE

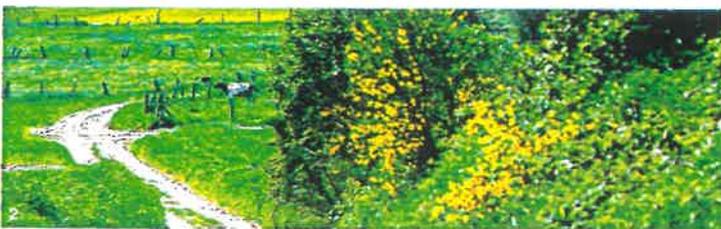


# INFOS

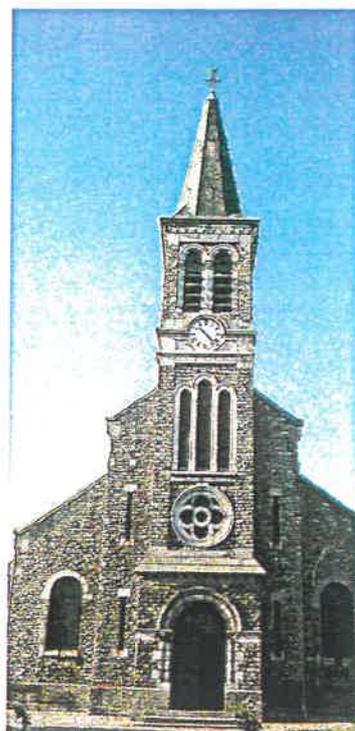
Maulde

*Plaine de la Scarpe et de l'Escaut*

# BULLETIN MUNICIPAL



Maulde



*Plaine de la Scarpe et de l'Escaut*

# N° 29

décembre 85

Valenciennes, le 3 Novembre 1995

Affaire suivie  
par Jean Paul DENIMAL

☎ 27.46.92.48

Monsieur le Maire  
de la Commune de et à

59158 MAULDE

N/Réf. JPD/DZ

Objet : Collecte des ordures ménagères  
le Samedi 11 Novembre 1995 (Fête de l'Armistice 1918).

Monsieur le Maire,

Nous avons l'honneur de vous informer que le service de collecte des ordures ménagères du Samedi 11 Novembre 1995 sera assuré le :

Lundi 13 Novembre 1995.

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments distingués.

Jean Paul DENIMAL

Responsable d'Exploitation



## LE MOT DU MAIRE

*Mes Chers Amis,*

*Vous venez d'ouvrir le numéro 29 de Mauld'infos. Comme vous avez pu le constater, votre bulletin municipal tente de renouer avec la tradition d'une parution régulière, environ tous les trois à quatre mois. D'autre part, le contenu de ce numéro témoigne du réel souci de l'équipe de rédaction de vous informer avec le maximum de détails des décisions du conseil municipal et donc de vous tenir au courant des grandes options prises par la municipalité et qui vont conditionner la vie de notre village pour les années à venir.*

*Vous pourrez ainsi constater que, petit à petit mais sûrement, le programme que nous vous avons proposé en juin 1995 se met en place. Et parmi les réalisations, très prochainement, les jeunes apprécieront sûrement la naissance du Conseil Municipal de la jeunesse.*

*De même, nous espérons satisfaire à la fois le souhait des enseignants et des parents en mettant à la disposition des élèves du groupe scolaire "Marcel DHOTE" un moniteur municipal de sports. Toujours en partenariat avec les enseignants et les parents, la mise en place d'une garderie pour les tout petits, le matin et le soir, pourra peut être préserver l'équilibre des effectifs dans nos classes et ainsi éviter une suppression, toujours préjudiciable à la vie de l'école, donc de la commune.*

*Pour les riverains de la Petite Rue, la réfection des trottoirs en enrobé n'est plus qu'une question de semaines. La Rue de Chorette, aura droit, elle aussi, à un programme de réfection de trottoirs et de pose de caniveaux devant les habitations des lotissements, et ce avant le mois d'avril 1996.*

*Un programme de modernisation de l'éclairage public et de suppression des "points noirs" a été engagé et sera mené à terme d'ici la fin de cette année.*

*Enfin, un "toiletage" du plateau d'évolution et l'achat d'équipements sportifs de qualité permettra à nos jeunes de pratiquer le tennis et le volley en plus du basket. "Vivre jeune et en sécurité" telle pourrait être notre devise!*

*Cet éditorial n'est bien sûr qu'un "condensé" de ce qui a pu être décidé pour les prochains mois et la lecture des pages qui suivent vous renseignera avec plus de détails sur les autres options que la municipalité a prise.*

*Par ailleurs, l'éditorial est toujours un moyen d'expression traditionnellement réservé au maire. Je profiterai donc de l'occasion qui m'est donnée pour vous rappeler, mes chers amis, que tout ce qui se réalise ou se réalisera dans notre village est le fruit d'un travail d'équipe. C'est pour cette raison qu'outre l'ensemble du Conseil Municipal, je remercie en particulier mes adjoints pour leur assiduité sans faille aux réunions de municipalité qui se tiennent chaque lundi, à partir de 18 heures, depuis la fin du mois de juin et pour leur présence en mairie à l'occasion de leurs permanences. Et je les félicite également ainsi que les conseillers délégués aux affaires scolaires, à l'information, aux fêtes et aux travaux hydrauliques pour leur détermination à suivre et à faire aboutir les dossiers dont ils ont la charge et la responsabilité, chacun en fonction de ses possibilités, de ses compétences et de sa disponibilité.*

*A toutes et à tous, je souhaite à présent une bonne rentrée et une bonne fin d'année et vous donne dès maintenant rendez vous au début du mois de janvier, à la salle des fêtes, pour la présentation des voeux à la population.*

*Le Maire  
Patric DELTOMBE*

**REUNION DE CONSEIL  
DU  
7 JUILLET 1995**

Absents excusés: LEGRAIN, COUTELIER  
Absent: DESMONS

- 1) Approbation "Maulde Infos" N° 29.
- 2) Centre de loisirs: Maulde 32 inscrits dont 5 de moins de 6 ans  
Pour les plus de 12 ans: inscrits à Mortagne 1  
Activités principales: piscine, camping, trottinettes à pédales, retraite aux flambeaux, voyages.  
Fête du Centre: vendredi 28 juillet  
Projet pour 1996: Fusion avec le centre de Mortagne sauf pour les moins de 6 ans  
Journée complète avec repas le midi  
Ramassage par autobus  
Le coût financier de l'opération est à étudier.
- 3) Subvention vacances: Allocation d'une allocation de 300F. à un enfant de la commune pour lui permettre de partir 3 semaines en Bretagne (coût famille 450F., complément assuré par le C.A.F. et l'association des scouts de France).
- 4) Embauche d'un moniteur de sport aux écoles 2 après midi par semaine. Coût 11 520F. pour l'année.
- 5) Restaurant scolaire: réfection du sol défectueux. Le litige doit se régler entre la M.A.A.F. et la S.M.A./B.T.P..  
Il est toutefois décidé de faire établir un constat des lieux par huissier et de mettre en demeure les parties en présence d'effectuer les travaux pour le 1/9/95 sous peine de dommages et intérêts.
- 6) Réglementation des boisements dans la plaine: la D.D.A. donne son accord pour la création d'une commission de réglementation qui sera toutefois formée ultérieurement, vu le nombre important de demandes émanant des communes.  
Néanmoins M. le Maire rappelle qu'au terme de l'arrêté Préfectoral du 1/1/1995 la distance de recul par rapport aux limites séparatives est de:
  - 8 mètres pour les peupliers
  - 6 mètres pour les autres essences.
- 7) Travaux télécom le long du CD169: Signature d'une convention "Trame Verte" avec le Département. Selon le protocole, le département prend en charge 50% des charges communales d'amélioration du réseau.
- 8) Aménagement d'une aire de dégagement pour le ramassage scolaire Rue de Chorette: Estimation DDE 110 030F.  
subventionné à 60% dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police.  
Le conseil donne son accord pour "monter" le dossier.  
Quant à l'aire de dégagement de la Grand Rue: les travaux sont prévus courant août.
- 9) Signature de la convention avec le fonds social du logement de l'Amandinois.
- 10) Questions diverses:
  - collecte du verre: recherche d'une solution
  - Placer un banc au cimetière, sous l'abri
  - Salle des sports du Collège: inauguration le 23/9/95, portes ouvertes 23 et 24/9/95.

**REUNION DE CONSEIL  
DU  
8 SEPTEMBRE 1995**

Absent: DESMONS

Cette réunion avait surtout pour but de présenter et de demander l'avis du Conseil Municipal sur les projets à court (1 à 2 ans), moyen (2 à 4 ans) et long terme (5ans et plus) élaborés au cours des réunions de municipalité (maire, adjoints et conseillers délégués) tenues depuis les dernières élections.

1) A soumettre à la Communauté de Communes le projet d'une déchèterie. Le conseil municipal donne son accord pour mandater ses délégués auprès de cette instance (projet à long terme).

Toutefois, au niveau communal, une nouvelle répartition des charges d'enlèvement des ordures ménagères pourrait être envisagée. Les membres du conseil municipal réfléchiront à cette proposition qui ne verrait sa mise en application qu'au plus tôt en 1997. Accord pour engager cette étude à donner avant la fin de l'année.

2) Bâtiments administratifs: le conseil municipal donne son accord pour une étude de coût pour une extension ou éventuellement un réaménagement des locaux existants (projet à moyen ou long terme).

3) Plateau d'évolution: écoulement des eaux, rehausse des filets de protection, mise en place de poteaux amovibles, filet de volley, mini but de foot, marquage du terrain, réhabilitation du plateau pour le tennis-volley et basket. Projet à court terme, accord de principe du conseil municipal. Toutefois chiffrer le coût de ces réalisations.

4) Restauration de la sono: étude du coût, accord de principe. Toutefois, voir à mettre en place un système de caution lors du prêt aux associations afin d'éviter la dégradation du matériel.

5) Salle de sports "Jean STABLINSKI" inauguration le 23/9 à 11 heures. Une association a été créée, un membre de chaque commune en fait partie. Sollicitation d'une participation de 1 000F. pour la commune. Accord.

6) Eclairage public: modernisation, suppression des "points noirs" Ruelle Loiseau, Petite Rue, Rue du Fort. Coût 38 190,38F. TTC. Accord du conseil municipal pour inscrire cette dépense au budget supplémentaire 1995.

7) Sol de la cantine scolaire: les experts se sont mis d'accord pour rembourser à la commune la dépense réalisée pour les travaux défectueux.

8) Trottoirs de la Petite Rue: appel d'offre lancé le 24 août, ouverture des plis le 6 octobre, travaux vraisemblablement engagés pour fin octobre durée environ un mois.

9) Trottoirs Rue de Chorette: les travaux doivent impérativement commencer avant avril 1996 pour ne pas perdre les subventions.

10) Arrêt bus Rue de Chorette: dossier en cours

11) Aux écoles:

Projet de macadamisation du trottoir, un devis sera demandé à l'entreprise réalisant les trottoirs Petite Rue.

Reconstruction d'un petit muret sous la vasque de fleurs.

Extension de réserve pour le matériel, ping pong...

Garderie matin et soir.

Accord de principe du conseil municipal.

12) Répertoire toutes les maisons à louer ou à vendre et affichage en mairie.

13) Rétablir la banque alimentaire, organiser des collectes en collaboration avec le C.C.A.S.

14) Enquête auprès des personnes âgées: repas à domicile.

Information sur le système de télé alarme.

15) Réunion d'information avec les riverains pour le curage du fossé le long de la ligne de chemin de fer.

16) Demande de modification du P.O.S.: accord pour engager la procédure.

17) Dignes du bassin de décantation à remettre en état: coût évalué à 30 000F. , 50% voies navigables, 50% commune. Accord du conseil municipal pour inscrire cette dépense au budget supplémentaire 1995

**REUNION DE CONSEIL  
DU  
27 OCTOBRE**

Absents excusés: MME SIMON, DESMONS, MARTHE

1) Sur proposition de la Commission du Budget, le conseil municipal a voté à l'unanimité des présents et deux votes par procuration le budget supplémentaire 1995

Vous trouverez, ci-après, les tableaux relatifs aux différentes sections (fonctionnement, investissement)

Après affectation d'une partie de l'excédent du compte administratif de 1994 aux prévisions 1995, il restait disponible une somme de 194 405F

Il a été décidé d'affecter la somme de 100 000F. à la section investissement.

Quelques chiffres appellent toutefois des remarques:

1) Au niveau de la section fonctionnement

-une provision supplémentaire importante au compte D6313 (entretien de voirie et réseaux) est due à la réception d'une facture des Ets HUIN d'un montant de 138 353F. pour l'entretien et le remplacement des lampes de l'éclairage public (cette facture couvre une période d'environ 2 ans)

-la somme de 94 405F. non affectée mais répartie toutefois dans les différents comptes a été gardée en réserve en prévision de l'augmentation en 1996 du poste D6407 (participations à charges intercommunales):

-d'une part liée au remboursement de l'emprunt de 400 000F. contracté pour la réfection des trottoirs Petite Rue et Rue de Chorette. Ces travaux réalisés par l'intermédiaire du SIVOM n'apparaissent pas à la section investissement

-d'autre-part d'une augmentation probable de la participation de la commune aux dépenses du Syndicat Incendie Secours Amandinois (SISA)

2) Au niveau de la section investissement:

-D214 (achat matériel et mobilier) entre autre, remplacement de la tondeuse à gazon, matériel d'équipement du plateau d'évolution

-D2322 (travaux de bâtiments) en prévision de la réfection de la toiture de la mairie

-D23314 (parking bus) aire de dégagement de la Rue de Chorette, coût estimatif environ 100 000F., subvention au titre des amendes de police 60 000F.

-D23315 (éclairage public) suppression des points noirs, éclairage de la Grand Place, coût 126 681F.

-D23323 (assainissement) assainissement du plateau d'évolution, provision en vue de la mise en conformité du réseau Rue du Mortier, du Fort, du Bois et de la Basse Fosse.

2) Approbation de MAULDE INFOS N°29

3) Le point sur les travaux

-demande, auprès du SIAN, d'inscription de la commune pour la mise en conformité du réseau d'assainissement Rue de la Basse Fosse, du Bois, du Fort et du Mortier

-trottoirs Petite Rue, l'entreprise LEPINOY est adjudicataire des travaux, le trottoir devant l'école sera macadamisé. Toutefois, un projet des TELECOM risque de retarder les travaux. Suivant la convention "Trame verte" ce projet (en l'occurrence suppression des poteaux de bois et enfouissement des lignes téléphoniques, coût environ 50000F.) est pris en charge pour 50% par les TELECOM et le solde peut être subventionné par le Conseil Général et non à charge de la commune.

Au dire du Conseil Général, il y a de fortes chances que ce projet soit retenu. Toutefois, la commission d'attribution des subventions ne se réunit que fin 1995 début 1996.

Comme il est impensable de "trouer" les trottoirs quelques semaines après leur réfection, il est demandé au Conseil Général une réponse ferme sur l'attribution ou non de la subvention. Les TELECOM étant d'accord pour entreprendre les travaux immédiatement et ne réclamer les 50% de la facture à la commune que lorsque celle-ci aurait touché la subvention.

A défaut d'une décision ferme prise par le Conseil Général deux alternatives sont possibles:

-débuter les travaux avant la fin de l'année comme prévu et prendre le risque d'avoir à charger une somme supplémentaire d'environ 25 000F

-attendre la décision de la commission d'attribution des subventions pour engager les travaux. Si cette décision tarde un autre problème pourrait naître, les travaux de réfection des trottoirs n'étant pas réalisés dans les délais légaux un nouvel appel d'offre pourrait être nécessaire et le coût des travaux majorés

-cantine, le sol sera carrelé, la chappe est faite

-toiture de la mairie, cinq devis sont à l'étude

-panneaux "sécurité enfants" à l'entrée de la commune, le conseil municipal donne son accord pour l'achat de quatre panneaux format 67/67, prix unitaire 875F. HT.

4) SISA, modification des articles 3 et 5 des statuts. Compte rendu de la réunion en Sous Préfecture du 18 octobre 1995.

5) CCDM (Communauté de Communes de Mortagne), modification des articles 2 et 9 des statuts.

6) Collecte du verre, par le Ste SERTIRU location d'une colonne à verre 400F. HT mensuel, contrat de 1 ou 3 ans révisable, le coût de l'enlèvement est compris. Contact doit être pris avec les Ets MALAQUIN.

7) "Etrennes du soldat", le Conseil Municipal décide d'attribuer une "étrenne" de 200F. aux appelés au Service National (modalités à définir)

59656319B Département du Nord  
Perception de St Rmand  
Commune de E MAULDE

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1995

SECTION D'INVESTISSEMENT - vue d'ensemble

Comptes	Libellés	Report	Propositions globales du maire	Votes du conseil municipal
	Dépenses d'investissement	235 367	509 814	509 814
06	Déficit d'investissement reporté			
13	Frais extraordinaires			
16	Remboursement d'amortis			
18	Reglem. de crétes à long ou moyen terme sans recet. de fonds			
21	Acquisitions de biens meubles et immeubles		35 000	35 000
23	Travaux de bâtiment et de genie civil	235 367	474 814	474 814
25	Prêts et avances à long ou moyen terme			
26	Acquisition de titres et valeurs			
27	Dépôts et cautionnements versés			
29	Dépenses imprévues			
	Recettes d'investissement		509 814	509 814
06	Excédent d'investissement reporté			
10	Subventions d'équipement, dons et legs		330 814	330 814
11	Prélèvements sur recettes de fonctionnement		100 000	100 000
13	Amortissement et reprises de frais extraordinaires			
14	Participations à des travaux d'équipement		60 000	60 000
16	Produits des embour			
21	Aériation de biens meubles et immeubles			
23	Facturations de travaux		19 000	19 000
25	Recouvrement de créances à long ou moyen terme			
26	Aliénation de titres et valeurs			
27	Dépôts et cautionnements récupérés			
	Déficit d'investissement de clôture			
	Excédent d'investissement de clôture			

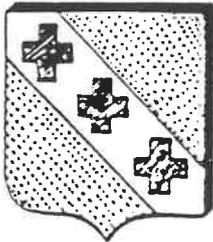
59656319B Département du Nord  
Perception de St Rmand  
Commune de MAULDE

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1995

SECTION DE FONCTIONNEMENT - vue d'ensemble

Chapitres	Libellés	Pour mémoire - budget primitif	Rappel des restes à émettre ou des crédits restant à émettre	Propositions globales du maire	Votes du conseil municipal
	Dépenses de fonctionnement	2 384 823		450 405	450 405
60	Dreées et fournitures	205000,00			
61	Frais de personnel	877123,00		50 405,00	50 405,00
62	Impôts et taxes	5100,00			
63	Travaux et services extérieurs	395000,00		284 000,00	284 000,00
64	Participations et contingents	455400,00		15 000,00	15 000,00
65	Allocations - subventions	30000,00		1 000,00	1 000,00
66	Frais de gestion générale	132000,00			
67	Frais financiers	163400,00			
68	Dotations aux amortissements				
69	Charges exceptionnelles				
82	Charges antérieures	600,00			
83	Prélèvements	121200,00		100 000,00	100 000,00
	Recettes de fonctionnement	2 384 823		450 405	450 405
70	Produits de l'exploitation	240000,00			
71	Produits domaniaux	55800,00			
72	Produits financiers				
73	Recouvrements - subventions	140000,00			
74	Dotations reçues de l'Etat	804359,00			
75	Impôts indirects	74600,00			
76	Impôts directs autres que contributions				
77	Contributions directes	1 070064,00			
78	Travaux d'équipement en régie et autres			19 000	19 000,00
79	Produits exceptionnels				
82	Produits antérieurs			431 405	431 405,00
	Déficit de fonctionnement de clôture				
	Excédent de fonctionnement de clôture				

MAIRIE DE MAULDE



59158 Mortagne-du-Nord  
Tél. 27.26.85.04

Maulde, le 14 septembre 1995

ARRETE

- Vu l'Article du Code Rural portant règlement dans les territoires de chasse et en particulier la chasse sur les biens communaux.
- Afin de réserver l'exclusivité du droit de chasse sur les biens communaux aux seuls chasseurs résidant sur le territoire de la Commune,

Nous MAire de Maulde,

ARRETONS

ART. 1er et unique :

A compter de la date légale d'ouverture de la chasse pour la saison 1995 - 1996 et jusqu'à la date de fermeture de celle-ci, (dates arrêtées par décision préfectorale et applicable dans le département du Nord), la chasse sur les biens communaux sera interdite à tout chasseur ne pouvant justifier d'un domicile établi dans la commune ou sur son territoire.

Ampliation à-Mr le Sous-Préfet,

-Mr le Commandant de Gendarmerie de la  
Brigade de Mortagne du Nord,

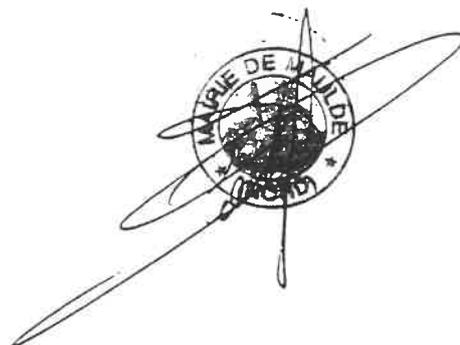
-Mes les gardes chasse Fédéraux,

-Mr le garde chasse

de la STE DE CHASSE "LA CONSERVATRICE"

-Mes les Présidents des sociétés de chasse  
locales :

"LA CONSERVATRICE et LES FURETEURS"



## DERNIERE MINUTE...

### LA CARTE NATIONALE D'IDENTITE CHANGE DE LOOK PLUS SURE, PLUS MODERNE, PLUS RESISTANTE.

Elle devient la Carte Nationale d'identité Sécurisée.

#### SES AVANTAGES

La gestion informatisée permet de déjouer les fraudes et de garantir l'authenticité des renseignements.

#### QUI EST CONCERNE ?

La nouvelle carte sécurisée est délivrée à l'occasion des premières demandes et du renouvellement des cartes d'identités périmées.

Les anciennes Cartes d'Identités restent donc valables jusqu'à leur date d'expiration.

#### DEPOT DES DEMANDES.

\* Dans votre MAIRIE.

\* Pièces à fournir : (en général)

- \* Le formulaire de demande de CNI,
- \* Livret de famille,
- \* Carte périmée (si renouvellement),
- \* EXTRAIT D'ACTE DE NAISSANCE AVEC FILIATION,
- \* 1 timbre fiscal (actuellement 150 frs),
- \* 2 photos d'identités IDENTIQUES, de face, sur fond uni.

#### COMMENT REMPLIR LE FORMULAIRE ?

\* EN LETTRES MAJUSCULES et à l'encre NOIRE uniquement la partie numérotée détachable.

\* La signature du demandeur sera apposée en Mairie de même que l'empreinte de l'index gauche.

\* Sa présence est donc obligatoire lors du dépôt de son dossier.

LE DELAI : 3 à 4 semaines.

ATTENTION : Plus de possibilité d'obtenir la Carte Nationale d'Identité en urgence.

#### SOYEZ PREVOYANTS

Pensez aux voyages et examens scolaires (Brevet des collèges, BAC...) et à vos vacances.

\*\*\*\*\*

PRENEZ NOTE :

LA COLLECTE DES OBJETS ENCOMBRANTS DE LA COMMUNE SERA ORGANISEE

**LE : JEUDI 4 JUILLET 1996**



## CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

A

MAULDE

Depuis les Elections de juin, le Maire, les Adjointes ainsi que certains Conseillers délégués travaillent à la mise en place d'un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ), comme prévu dans la profession de foi.

Pourquoi un CMJ ?

1) Dans l'intérêt des jeunes de 8 à 17 ans:

- qu'il soit un lieu d'écoute
- qu'ils y communiquent leur perception de "leur commune" et de sa vie associative
- qu'ils y forment des propositions et entre en contact avec "leurs élus"
- qu'ils participent à la vie sociale, culturelle et sportive de "leur commune".

2) Dans l'intérêt des adultes:

- préparer des citoyens actifs
- préparer les élus de demain.

Arrivé en phase terminale de préparation, il sera remis, courant novembre, aux jeunes (garçons et filles) une plaquette avec "REFERENDUM":

**VOULEZ VOUS UN CONSEIL MUNICIPAL  
DE JEUNES**

A

MAULDE

Le talon réponse sera à remettre en MAIRIE avec NOM et AGE.

A la suite de ce référendum aura lieu une première réunion des jeunes intéressés, avec les membres du Conseil Municipal, des intervenants extérieurs et éventuellement une exposition pour plus d'informations concernant ce CMJ.

A bientôt pour la première phase de la mise en place.

## TOURS DE PERMANENCE

du samedi de 11 à 12 heures

04/11/1995 M. MUSIALIK  
02/12/1995 M. le Maire  
23/12/1995 M. DHONDT  
13/01/1996 M. LEGRAIN  
03/02/1996 MME GUISLAIN

18/11/1995 M. DHONDT  
09/12/1995 M. LEGRAIN  
30/12/1995 MME GUISLAIN  
20/01/1996 M. MUSIALIK  
10/02/1996 M. le Maire

25/11/1995 MME GUISLAIN  
16/12/1995 M. MUSIALIK  
06/01/1996 M. le Maire  
27/01/1996 M. DHONDT  
17/02/1996 M. LEGRAIN

## PERMANENCES DE LA SEMAINE

La permanence de M. le Maire aura lieu le vendredi, celle de MME GUISLAIN le mercredi.

### SAMEDI 11 NOVEMBRE

A 10H15 cérémonie commémorative de la victoire 1918. Dépôt de gerbes au monument aux morts.

A 11H M. le Maire, le comité de fleurissement, le Conseil Municipal recevront à la salle des fêtes les gagnants du concours des maisons fleuries

Un vin d'honneur sera servi à l'issue des cérémonies.

### SAMEDI 18 NOVEMBRE

A 20H Salle des Fêtes REPAS FAMILIAL organisé par Sports et Loisirs.

### SAMEDI 9 DECEMBRE

Salle des Fêtes FETE DE NOEL DES ECOLES organisée par l'Amicale Laïque.

### DIMANCHE 17 DECEMBRE

Salle des Fêtes ARBRE DE NOEL organisé par l'Amicale des Pompiers.

## SENS DE CIRCULATION

Suite aux risques grandissants de collision à l'intersection de la rue de la Basse Fosse et de la RD 169 (risques consécutifs à un manque de visibilité et au non respect du panneau STOP pour les usagers venant de Belgique), le Conseil Municipal a décidé dans le courant du mois d'août de modifier le sens de circulation de la rue du Mortier. Dès que l'arrêté du Maire aura été accepté par la Sous-Préfecture, la rue du Mortier sera mise en sens unique depuis le carrefour avec la RD 169 jusqu'à l'intersection rue du Bois, rue du Fort. Dans la rue de la Basse Fosse, le double sens de circulation est maintenu.

Avantage et intérêt de ce nouveau plan de circulation, les automobilistes pourront désormais rejoindre la RD 169 par la rue du Mortier, là où la visibilité est meilleure et les risques de collision nettement moindres, le STOP sera néanmoins maintenu de part et d'autre de l'intersection Basse Fosse-RD 169, ceci dans le but de provoquer un ralentissement des véhicules venant de Belgique et de Saint Amand les Eaux.

Ce nouveau sens de circulation a été mis en application à compter du 31 octobre 1995. Mesdames et Messieurs les parents d'élèves et autres usagers sont priés, dans les premiers temps, d'observer la plus grande prudence.

## RAPPEL DE M. LE MAIRE

Toute construction ou toute installation nouvelle (clôture, haie, abri de jardin, etc...) est interdite à moins de 4 mètres de la crête d'un fossé domanial ou non, cela dans le but de ne pas entraver la marche ou le bon fonctionnement des engins quand un programme de curage est entrepris

## **BANQUE ALIMENTAIRE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET LA PRECARITE**

A l'approche de la mauvaise saison, la municipalité et le CCAS envisagent de collecter des denrées non périssables qui seront redistribuées aux familles nécessiteuses par le biais de la Banque Alimentaire ou les Restos du Coeur.

Vous pouvez déposer vos dons en mairie chaque jour, de 15 à 18H. et le samedi de 11 à 12H. (heure de permanence du maire et des adjoints).

Pour tout renseignement complémentaire, contacter MME Evelyne GUISLAIN, Adjointe, responsable de la Commission Solidarité Aide Sociale.

### **QUOI DE NEUF A L'ECOLE**

Depuis quelques temps, des barrières ont été posées à proximité et devant l'école pour empêcher le stationnement des véhicules. Ce dispositif exigé par la préfecture et contrôlé par le gendarmerie résulte de la mise en place du plan "vigipirate" suite aux récentes menaces d'attentat sur le territoire français.

Concernant les travaux, en plus de la réfection des peintures sur les murs extérieurs, et de la réparation des plafonds endommagés à l'issue du violent orage du 13 juillet et du début d'incendie du 4 août, ont été installées une nouvelle porte s'ouvrant vers l'extérieur conformément aux normes de sécurité d'une part, une clôture solide et de qualité avec un nouveau portail d'autre part. Une aire d'attente pour les parents a même été créée devant la cour entre les deux entrées.

Un moniteur de sport vient d'être embauché par l'intermédiaire du Comité d'athlétisme du Nord. Il devrait prendre ses fonctions prochainement dans les trois classes élémentaires probablement les mardi et jeudi après midi.

#### EN PROJET

Le trottoir de l'école pourrait être goudronné en même temps que ceux de la Petite Rue.

Egalement élaboré, la construction d'une réserve sous le préau de la maternelle afin de ranger le matériel sportif ou autre.

Enfin le conseil municipal étudie la mise en place en complément de la cantine d'un service de garderie des élèves la matin à partir de 7H30 et éventuellement le soir jusqu'à 17H30 ou 18H ainsi qu'un service d'aide aux devoirs ou leçons.

#### COMITE DE PARENTS D'ELEVES

Les élections pour le renouvellement du Comité sont fixées au samedi 14 octobre 1995. Les candidatures étaient à adresser à MME la Directrice de l'école avant le 30 septembre.

Le prochain conseil d'école réunissant les enseignants, les parents élus et les représentants de la municipalité est fixé au 3 novembre.

Enfin et ce n'est pas là la moindre de nos préoccupations, les effectifs de l'école baisse chaque année, plus de 100 il y a quelques années, 84 l'an dernier, 70 cette année, nous allons tout droit à la fermeture d'une classe à la prochaine rentrée scolaire.

Il est important pour chaque parent d'en prendre conscience et d'essayer dans la mesure du possible de scolariser ses enfants dans l'école de la commune, chacun sait bien qu'une école qui se vide ou qui disparaît, c'est le village qui se meurt!

Attention également à la concurrence plus ou moins déloyale ou démagogique voisine, il est plus facile de se voir fermer une classe que d'en faire ouvrir si l'effectif augmente légèrement par la suite.

#### ELECTIONS DU 14 OCTOBRE 1995 AU COMITE DE PARENTS D'ELEVES

Inscrits: 44

Votants: 36

ont été élus: TITULAIRES, MME MAHIEU, MME VERRIEST, MME SARTEEL, M. LEBORGNE  
SUPPLEANTS, MME DESMONS, MME PARENT, MME VINCENT, MME DELEPAUT.

**MEDECIN DE SERVICE**

Dimanches et jours fériés

**27 26 96 96**

## SONDAGES

### GARDERIE A L'ECOLE

Le Conseil Municipal envisage de mettre en place un service de garderie des enfants: le matin avant l'école (à partir de 7h. ou 7h30) et éventuellement le soir (jusque 17h30 ou 18h) afin d'aider les parents qui, travaillant à l'extérieur et n'ayant "personne" pour garder leurs enfants, ont des difficultés pour les scolariser dans notre école communale.

Les modalités et horaires seront établis suivant la demande afin de satisfaire le plus grand nombre.

Les enfants seront naturellement surveillés par des personnes adultes. Ce service gratuit s'adresse aux enfants des classes maternelles en priorité. Les plus grands pourraient cependant être accueillis le matin. Le soir ils ont la faculté d'aller à l'étude.

Le service de cantine restera inchangé quant à son prix (16,50F. actuellement pour le repas).

Si ce service vous intéresse: une feuille de sondage est jointe à votre bulletin, ayez l'obligeance de nous la retourner complétée en mairie avant le 30 novembre 1995.

### REPAS A DOMICILE POUR LES ANCIENS

L'étude du projet de fourniture de repas à domicile pour les personnes âgées est en cours.

Dans un premier temps compte tenu de l'ignorance de l'importance de la demande, la fourniture de ces repas pourrait être assurée les jours de scolarité.

A savoir: les lundis, mardis, jeudis et vendredis en dehors des jours fériés et des vacances scolaires.

La prise de repas ne serait pas obligatoire tous les jours, mais sur demande.

Le prix devrait être d'environ 20 francs.

Le repas comprend une entrée, un plat et un dessert. A titre d'exemple:

Jeudi 6/10

Salade composée

Tranche de boeuf

P. de T. Petits pois

Fruit

Mardi 10/10

Pizza

Paupiette de dindonneau

Purée de P. de T.

Fromage

Les personnes intéressées doivent renvoyer en mairie avant le 30 novembre le papillon inséré dans la feuille volante jointe à "Mauld'Infos".

Dans le cas d'une demande suffisante, la distribution des repas pourrait commencer début 1996.

Les modalités pratiques seraient données aux personnes ayant répondu favorablement à cette demande.

# LA VIE DES ASSOCIATIONS

## AMICALE LAIQUE DE MAULDE

A nouvelle année, nouvelle saison pour l'Amicale Laïque, mais hélas pas ou trop peu de nouveaux membres, de nouveaux parents, de nouveaux amis de l'école pour apporter un peu de temps, d'aide ou quelques idées nouvelles.

Si cela continue il n'y aura plus qu'à dire adieu à la distribution des prix, la fête des écoles, le voyage de fin d'année, la fête de Noël, les fleurs de la fête des mères...

A moins que refusant cette fatalité, quelques personnes ne se décident à venir rejoindre les quelques membres actifs en contactant par exemple Mme MAHIEU, directrice de l'école avant le 10 novembre 1995 date de la prochaine Assemblée Générale de l'Association.

Quoiqu'il en soit, la prochaine manifestation sera le Fête de Noël le 9 décembre à la salle des fêtes à partir de 16H30.

Mme DEMORY vous rappelle également que la bibliothèque fonctionne chaque jour d'école de 16H15 à 17H15 pour les adultes et qu'ils peuvent y trouver gratuitement un grand choix d'ouvrages récents parmi lesquels, romans, romans policiers, bandes dessinées adultes, documentation pratique et quelques ouvrages également en "large vision" pour ceux qui auraient des difficultés à lire les petits caractères.

## SPORTS ET LOISIRS

Le Grand Prix de Maulde, organisé par le vélo-club Amandinois, SPORTS ET LOISIRS, MAULD'JOIE avec le concours de la Municipalité ont fait du dimanche 24 septembre 1995 une journée sportive mémorable.

Un plateau hors pair de 82 coureurs dont la réputation n'est plus à faire, venant de Normandie, Bretagne, Région Parisienne et des clubs environnant, nous tint en haleine plus de trois heures durant, malgré une pluie incessante, qui perturba quelque peu la course.

Le début de la course fut animé par BARBIER Grégory du CPEF Wasquehal, qui n'en tira pas la récompense escomptée, la victoire souriant à SMITH Dan du VC Roubaix qui prit le meilleur sur son compagnon de l'ultime échappée, FERRAT Fabrice, leader du VC St Quentin.

A noter dans les tous premiers tours la chute sans gravité de DUHAMEL Philippe du VC Amandinois, la place de cinquième de DEBRABANT Fabrice qui fit toute la course en tête ainsi que notre coureur local CAPELLE Loïc qui se mêla à la course des grands et n'abandonna qu'au sprint la première place des deuxième catégorie à DELANGE de l'EC Tourcoing.

Le Comité remercie une fois encore les artisans à la réussite de cette journée: les nombreux sponsors, les bénévoles, la municipalité, son secrétariat et son service technique et les coureurs qui, malgré le temps, nous ont présentés un spectacle agréable.

La saison 1995 se termine et déjà 1996 se prépare avec un grand projet qui prend naissance!...

Le Comité vous remercie pour l'accueil réservé aux vendeurs de programmes et vous souhaite une bonne fin d'année 1995 et à l'année prochaine.

Le Comité SPORTS ET LOISIRS

## ARL MAULDE

L'exposition vente du 23 juillet a connu son succès habituel.

Le voyage à Chimay a permis de découvrir une région très agréable.

Rendez-vous est donné à nos membres pour le prochain repas qui aura lieu le 7 novembre prochain. Rappelons que les repas sont effectués par les restaurateurs du village.

## SALLE DES SPORTS "JEAN STABLINSKI"

L'équipement que M. le Principal, les Professeurs d'Education Physique, Parents d'Elèves et Collégiens attendaient depuis la construction du Collège Ferning est enfin opérationnel depuis le 23 septembre 1995. La patience, la persévérance de M. le Président du SIVOM, des délégués des communes ont fait que les élèves ont à leur disposition une salle dépouillée certes, mais autorisant, grâce à ses dimensions, la pratique de tous les sports d'intérieur.

L'après midi, la salle a été mise à disposition des jeunes afin de s'adonner aux sports d'équipe: basket, hand ball, volley et ping pong sous la responsabilité de M. le Principal et d'un professeur d'éducation physique.

La première année, la salle sera mise à disposition des scolaires et passée cette année le SIVOM la mettra à disposition des différentes associations des communes adhérentes qui en feront la demande.

## COMITE DES FETES DE LA RUE DE CHORETTE

Il existe une tradition dans le Rue de Chorette: LA DUCASSE.

Qui n'est pas venu passer une bonne journée, retrouver des copains, des amis, évoquer des anecdotes devant une bonne chope.

Le comité vieillissant, plusieurs personnes se sont retirées, laissant leur place à d'autres pleines de bonne volonté. Mais ces personnes ne sont pas assez nombreuses pour assurer l'organisation de la Ducasse; tout bénévole serait le bienvenu pour que puisse se poursuivre cette tradition (dernier dimanche d'août).

La recette de cette fête nous permet d'offrir un colis aux Anciens du quartier, aux enfants de l'école au moment de Noël.

Pour tout renseignement:

M. DHONDT Michel	3 Rue de Chorette MAULDE
MME HAROUX Jacqueline	759 Rue de Chorette LECELLES
M. VANDERPOTTE Serge	79 Rue de Chorette MAULDE
M. CHANTRAINE Jean	9 Rue de Chorette MAULDE
M. DELCOURT Yves	4 Rue de Chorette MAULDE

## MAULD'JOIE

Le Comité remercie les Mauldoises et les Mauldois qui ont bien voulu assister à ses différentes manifestations cette année.

Quelques lignes pour ces activités:

-l'arrêt des séances de cinéma: CINEPROMO, organisme qui gère ces séances et assurait la logistique, connaît de sérieuses difficultés financières. Il a donc été décidé d'exiger de chaque point de projection la somme minimale de 1500F. pour chaque séance, recette correspondant à 60 entrées adultes. Le cinéma avait ses fidèles adeptes mais hélas trop peu nombreux et il n'était donc pas possible de continuer dans ces conditions les projections de films à Maulde.

-le Concert d'Automne du 15 octobre 1995: une nouvelle fois, M. RIBEAUCOURT et l'ensemble orchestral de l'Ecole Intercommunale de Musique ont ravi un public nombreux par la variété de ses oeuvres présentées et la qualité de leur prestation. De même, en seconde partie, la famille HERTSENS de Ath (Belgique) a su faire apprécier la virtuosité de chacun de ses membres dans de nombreux morceaux de genres et rythmes fort variés.

Prochains rendez-vous.

-dimanche 11 février 1996, LOTO à la Salle des Fêtes

-dimanche 28 avril 1996: FOIRE ARTISANALE de 9 à 13H. à la Salle des Fêtes.

## REPAS ANNUEL DU CENTRE COMMUNAL D'ACTIONS SOCIALES

Beaucoup de monde avait répondu à l'invitation du C.C.A.S. et de la Municipalité au traditionnel banquet des anciens de la Commune à la salle des fêtes.

Monsieur le Maire remercia chaque convive de leur présence et les bénévoles qui ont préparé le repas. Les aînés de l'assemblée furent honorés, Madame Marie DUSART 87 ans et Monsieur Gustave MARTHE 93 ans.

L'assemblée eut une pensée pour sa doyenne Mme Raymonde DESCAMPS et pour le plus "vieux couple" de la Commune Mr et Mme Usmar DELCOURT qui pour des raisons de santé ne pouvaient être présents.

Trois couples ayant fêté leurs Noces d'Or furent fleuris, Mr et Mme BUI VAN Jean -Louis Mr et Mme LÉCLERCQ Eugène, Mr et Mme MORLIGHEM Camille;

Une minute de silence fut demandée pour les disparus depuis un an, Mr LENNE Robert, Mr HORNEZ Paul, Mme PLACE Almeriza.

Cette journée se passa en chansons, en rengaines du temps passé et se termina par une tombola et la distribution d'un colis.

**MESDAMES, MESSIEURS LES PRESIDENTS  
DES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE DE  
MAULDE CETTE PAGE VOUS APPARTIENT.**

**VOUS POUVEZ DEPOSER EN MAIRIE LE OU  
LES ARTICLES RELATANT LES ACTIVITES ET  
INFORMATIONS DE VOTRE ASSOCIATION.**

**CES ARTICLES PARAITRONT DANS LA  
RUBRIQUE:**

**LA VIE DE NOS  
ASSOCIATIONS LOCALES**

# 24h/24 Télé-Alarme

pour bien vivre chez vous, jour et nuit

Le **Conseil Général du Nord**, soucieux de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et des personnes handicapées, et conscient des problèmes de sécurité et d'isolement qui se posent à elles, a créé en 1986 :

**L'Association  
Pour la Télé-Alarme  
du Département  
du Nord.**

La Télé-Alarme marque un pas de plus dans le respect de votre autonomie.

**La Télé-Alarme :**  
a pour unique objectif d'apporter une solution nouvelle, pratique et efficace aux problèmes de la sécurité et de l'isolement.

Elle est financée par le **Conseil Général du Nord** et votre **commune**.

Cette volonté de service public, la Télé-Alarme la partage avec **France-Télécom**.

Chargée de la maîtrise d'oeuvre et du service technique, **France Télécom** garantit en effet à la Télé-Alarme et à ses abonnés une sécurité totale sur le plan technique : Matériel, Réseau et Maintenance...



## Partout l'esprit tranquille

Votre **retraite**, vous souhaitez la vivre **chez vous**, et c'est bien naturel. Rien ne peut remplacer votre cadre familial, vos voisins, vos amis.

En cas de problème, **quelle que soit l'heure**, il vous suffit d'**appuyer sur un bouton**, pour entrer en communication avec une voix familière. Cette voix, c'est celle de votre interlocuteur et ami de la **Télé-Alarme**. Il prend toutes les **dispositions nécessaires pour vous venir en aide**, vous parler un instant, vous accompagner dans votre quotidien...

Pour vous, c'est un peu une autre vie qui commence dans votre maison, votre jardin. Vous n'avez plus à craindre le malaise ou l'accident.

**Vous pouvez vivre votre retraite chez vous en toute tranquillité.**

## un simple bouton...

Entrer en contact avec la Télé-Alarme, c'est très simple : il suffit de pousser un bouton. Mais pour que votre sécurité soit totale, des précautions supplémentaires ont été prises ; dès que vous avez appuyé sur ce bouton, un bip sonore discontinu vous indique que l'alarme est partie.

Lorsque le signal sonore devient continu, vous savez alors que votre appel a été reçu ; immédiatement, le personnel d'écoute va vous rappeler.



### Si vous pouvez répondre :

Vous lui préciserez alors vous-même votre problème, vos besoins.

### Si vous êtes dans l'impossibilité de répondre :

Il se mettra directement en rapport avec les personnes ou organismes qui figurent dans votre dossier et qui sont à contacter en cas de besoin (Voisin, Famille, Médecin traitant...)

Dans tous les cas il ne considèrera sa mission terminée qu'une fois votre problème résolu.



## Bénéficiaire de la Télé-Alarme ? La marche à suivre :

Il suffit, dès lors que **votre Commune est adhérente à l'Association**, de vous rapprocher du Centre d'Action Sociale qui **vous aidera** à constituer votre dossier de demande de raccordement au Réseau Télé-Alarme.

Dès réception de votre dossier, l'Association interviendra auprès de France-Télécom, qui, dans **un délai de 2 à 3 semaines**, vous installera **gratuitement** l'équipement Télé-Alarme.

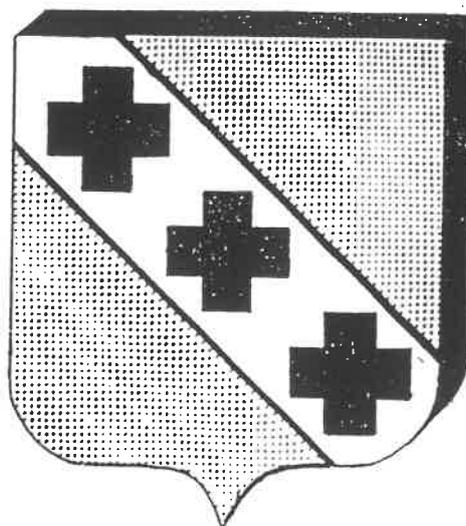
Pour MAULDE s'adresser au Service AIDES MENAGERES DE RUMEGIES 27 26 73 25

### ASSOCIATION POUR LA TÉLÉ-ALARME DU DÉPARTEMENT DU NORD

Hôtel de Ville d'Armentières  
B.P. 119  
59427 ARMENTIÈRES CÉDEX  
Tél. : 20 35 41 99 - Fax : 20 48 21 08

## MAULDE NOS ARMOIRIES

D'OR A LA BANDE  
DE SABLE  
CHARGEE DE  
TROIS SAUTOIRS  
D'ARGENT



M. DHOT, Maire de Maulde de 1958 à 1973, a rédigé un éditorial sur l'histoire de la commune.

Nous allons au cours des mois et des bulletins municipaux à venir en publier des extraits.

Ceci n'a d'autre ambition que de mieux faire connaître l'histoire de la "Commune de MAULDE" à travers les siècles.

Nous publions ces extraits grâce à l'aimable autorisation de MME GOREZ Jeanne Marie, fille de l'auteur.

### MAULDE

*Le nom de MAULDE désigne deux villages: l'un en Belgique, aux abords de Tournai, l'autre, dont nous allons essayer de retracer l'histoire, est situé sur l'Escaut, entre Mortagne et la Frontière belge.*

*Une station de chemin de fer desservant les villages de Barry et de Maulde (Belgique) porte le nom de Barry-Maulde. Une autre desservant en France Maulde et Mortagne s'appelle Maulde-Mortagne et c'est souvent sous ces noms qu'on les désigne pour éviter toute confusion.*

*Le nom de Maulde se rencontre dans les anciens documents sous la forme latine de MALDA et plus tard sous les formes de MALD, MAUDE ou MAULDE. On lui a fait signifier prairie, marais ou moulin (maude en roman), mais l'interprétation exacte ne paraît pas facile à découvrir.*



A quelques kilomètres de Maulde, à Hollain (Belgique), on peut voir le menhir de Brunehaut qui mesure 4,50m de haut au-dessus du sol, 3m de large et 0,50m d'épaisseur, ce qui laisse à penser que la région dut être habitée dès l'Age de la pierre par une peuplade fixée sur le sol de la Belgique et que la formation de notre village doit remonter à une très haute antiquité.

L'Escaut, la Scarpe, de nombreux cours d'eau donnaient le poisson aux habitants. Ils pouvaient se défendre contre leurs ennemis au moyen de quelque relèvement de terre dans l'Aulnois d'en Bas qu'il était facile d'entourer de fossés alimentés par la source de la Fontaine et correspondre avec les peuplades voisines à l'aide de grands feux allumés sur les monts de Ligne et sur le mont des Fourches.

Maulde se trouve à 20 kilomètres de Valenciennes, 7 de Saint Amand, 12 de Tournai, près du confluent de l'Escaut et de la Scarpe.

Le point principal de ce confluent ne formait anciennement que des marais, biens communaux de Mortagne et des paroisses des sars de Flines sur la rive droite de l'Escaut et diocèse de Cambrai; de Château l'Abbaye, entre les deux rivières, et diocèse d'Arras et de Maulde, sur la rive gauche et diocèse de Tournai, de sorte que les trois diocèses se touchaient au confluent.

Un château fort, bâti probablement à l'époque des invasions normandes, juste à ce confluent, aurait appartenu au comte de Tournai sous les derniers mérovingiens.

Au Xè siècle, il fut pris et détruit par Hubert, comte de Vermandois. En 932, Arnufle, fils du comte de Flandre le prit à son tour et enfin, on ne sait à la suite de quels événements, il redevint la propriété des comtes de Tournai au XIè siècle.

En 1213, lorsque se forme la grande coalition contre Philippe Auguste, le comte de Tournai entra en rébellion. Les Flamands s'emparèrent de Tournai par trahison. A peine la ville fut-elle rentrée sous l'autorité royale que les Français s'en allèrent détruire de fond en comble le château de Mortagne.

Pendant le règne de Philippe le Bel, une trêve était intervenue. Le roi licencia son armée pour aller rejoindre le reine à Tournai où il entra le 9 octobre 1297. Quelques jours après, il reprit la route de Paris. Les Flamands en profitèrent et s'en vinrent piller Saint Amand, Maulde et Hollain. Les tournaisiens prirent les armes et les envahisseurs furent repoussés.

Au mois de janvier 1314, Philippe le Bel prit définitivement possession de Mortagne et de ses dépendances.

MAULDE fut donc, à partir de cette époque, réunie au domaine royal et suivit le sort de la seigneurie de Mortagne qui, en 1380, pendant la minorité de Charles VI appartint à Enguerrand de Coucy, puis par le traité d'Arras au duc de Bourgogne, Philippe le Bon. Reprise par Louis XI, à la mort de Charles le Téméraire, elle fut cédée à son échanson Guillaume de Thouars dont les héritiers ont possédé la terre de Mortagne jusqu'aux approches de la Révolution.

Il n'y eut interruption qu'en 1513.

A cette date, Henri VIII d'Angleterre donna la seigneurie à Antoine, Baron de Ligne. Le traité de Cambrai en 1529, rendit Mortagne et Maulde à ses propriétaires légitimes.

Parmi les différents seigneurs, nous noterons ANTOINE de MAULDE, baron de Mortagne, époux de Jeanne de Ligne en 1646.

Par l'article II du Traité d'Utrecht II-4/1713, il fut stipulé que Saint Amand avec ses dépendances et Mortagne, sans dépendances, reviendraient au roi de France. L'article 20 du Traité de Bâle 1714, contient les mêmes clauses.

Mais des contestations s'élevèrent entre la France et la maison d'Autriche au sujet de l'interprétation des mots: sans dépendances.

L'impératrice Marie-Thérèse prétendit que les dépendances de Mortagne: Flines, Roewx, Legies, Rouillon, Rodignies composant la maison de Sars de Flines, Bruille Notre Dame, Hautrive, Château l'Abbaye, composant la maison de Sars de Bruille devaient lui revenir et qu'au roi de France, revenait seulement le ville de Mortagne, c'est à dire la partie du territoire sise entre la Scarpe et l'Escaut.



Le Roi de France objectait que les dépendances de Mortagne devaient s'étendre de la seigneurie du Ponthois de Maulde, de celle de la Plaigne et de Forest et que les autres endroits indiqués plus haut étaient les appendances et non les dépendances dudit Mortagne.

De 1713 à 1769, cette question amena l'échange d'un grand nombre de notes diplomatiques et durant cette période les lieux dits en appendances restèrent un quelque sorte neutres.

Cette situation prit fin le 16 mai 1769, date d'une convention passée entre les deux puissances. Il y fut stipulé que toute la partie du territoire sise sur la rive gauche de l'Escaut appartiendrait à la France et la partie située sur la rive droite, à l'Autriche.

Il en fut ainsi pendant 10 ans.

Le 18 novembre 1779, intervint un nouveau traité (à Bruxelles) en vertu duquel la ville de Mortagne avec toutes les localités qui dépendaient autrefois de sa seigneurie, aussi bien les Sars(1) de Flines sur la rive droite, que les Sars de Bruille, MAULDE et l'escroette dudit Mortagne sur la rive gauche, reviendraient à la France pendant qu'Épauin le la Plaigne restaient à l'Autriche.

C'est alors que furent vraisemblablement posées les bornes dites BORNES AUTRICHIENNES. Sur leurs faces on voit sculptée d'un côté, au dessus du mot FRANCE trois fleurs de lys, de l'autre surmontant l'inscription AUTRICHE, l'aigle bicéphale surmonté d'une couronne, symbole de l'ancien empire d'Autriche.

Il y en avait quatre, dessinant une ligne brisée qui partait d'un point situé sur le Seuwe à 78m à l'est du confluent de la dite Seuwe et du Décours. La 1ère à 35m au nord de ce point est actuellement couchée dans la vase. La 2ème et la 3ème entre le Décours et l'Escaut sont encore existantes et la 4ème, la plus éloignée sur les bords même du fleuve est tombée à l'eau, victime de l'érosion des rives(2).

Ce tracé tourmenté laissait ainsi sur la France des terres appartenant au Prince de Ligne et sur l'Autriche, celles appartenant au comte de Maldeghem qui avait été seigneur et baron de Mortagne. Ce dernier s'y était d'ailleurs longtemps disputé le droit d'y exercer la haute justice avec les comtes de Montboisier qui avaient acquis la seigneurie par mariage en 1733. Un sieur Dewatine de Florbecq siégeait à la Haute Cour de Mortagne en 1772 en qualité de préposé aux affaires du comte de Maldeghem, tandis que le sieur Dubois occupait la même situation pour le comte de Montboisier.

C'est cette frontière que nous devrions retrouver après la chute de Napoléon et les traités de Paris en 1815 et après le traité des limites conclu à COURTRAI le 28 mars 1820 entre la FRANCE et les PAYS BAS.

(1) SARS est à rapprocher des "ESSARTS", c'est à dire défrichements

#### (2) Une affaire de bornes frontières: de la grande à la petite histoire

Maulde fut longtemps rattachée au Tournaisis et son annexion définitive au royaume de France ne date que de 1769. Les longues contestations entre France et Pays-Bas et le caractère sinueux de la frontière expliquent sans doute la présence de bornes frontières.

D'un côté elles sont ornées de trois fleurs de lys (armes de la France) et de l'autre d'un aigle bicéphale (armes de l'Empire). Ces bornes rappellent celles de la Flandre qui subirent des mutilations pendant la révolution.

Mais ne voilà-t-il pas que tout récemment les habitants de Bleharies, commune belge voisine, s'en vinrent chercher ces bornes pour les ramener chez eux, usurpant un bien qui ne leur appartenait pas en propre, sous le fallacieux prétexte de les mettre à l'abri des travaux de l'Escaut. Est-ce que nous, Français, nous serions privés d'une part légitime de notre patrimoine national? Heureusement un habitant de Maulde, qui nous a rapporté cette anecdote épique, réussit, par son intervention, à ramener ce précieux objet de ce côté-ci de la frontière.

Si un fonctionnaire européen scrupuleux avait eu vent de cet incident de frontière, l'affaire aurait pu avoir également des repercussions européennes. Vraiment, nous l'avons échappé belle!

Cette borne est désormais visible devant la salle des fêtes





## GARDERIE SCOLAIRE

NOM

ADRESSE

serait intéressé par la création d'une garderie scolaire

Nombre d'enfants

Horaire souhaité

-matin à partir de

heures

-soir jusqu'à

heures

A Maulde, le  
signature

**A REMETTRE EN MAIRIE AVANT LE 30 NOVEMBRE 1995.**

---

## FOURNITURE DE REPAS

NOM

ADRESSE

serait intéressé par l'offre de fourniture de repas à domicile

-tous les jours (1)

-occasionnellement (1)

Prix souhaité:

A Maulde, le  
signature

(1) Rayer la mention inutile

**A REMETTRE EN MAIRIE AVANT LE 30 NOVEMBRE 1995**

